Introduction générale : « qu'est-ce que la mémoire ? » (§1)

Dans cette séquence inaugurale, nous allons nous concentrer sur la définition de la mémoire, avec l'aide d'Aristote qui lui aussi se demande :

« § 1. [449a] Qu'est-ce que la mémoire ? Qu'est-ce que c'est que se souvenir ? Quelle est la cause de ces phénomènes ? Entre les parties diverses de l'âme, quelle est celle à à laquelle se rapportent, et cette faculté, et l'acte qui constitue le souvenir, la réminiscence ? C'est ce que nous allons rechercher. »
ARISTOTE, Traité de la mémoire et de la réminiscence, §1

Aristote de poser d'emblée les quatre questions incontournables que se doit d'éclaircir quiconque s'interroge sur la mémoire, questions qu'il va à ce propos traiter dans les deux chapitres constituant son Traité de la mémoire et de la réminiscence, questions dont les réponses constitueront ainsi nos premières définitions de la mémoire. Enumérons-les pour bien les retenir :

1- qu'est-ce que la mémoire donc ? Première question, celle qui interroge la nature, l'essence, la quiddité, l'être même de la mémoire dans le but d'obtenir une définition de la mémoire que les grecs désignaient par le terme « mnēmé » ;

2- qu'est-ce qui la cause ? Deuxième question, qui porte cette fois-ci sur ce qui cause le souvenir : qu'est-ce qui produit le souvenir, l'acte de mémoire ?

3- à quelle partie de l'âme, à quelle faculté si vous préférez, faut-il l'attribuer ? Troisième question, celle qui cherche à quelle faculté rattacher la mémoire.

4- enfin, quatrième question, qu'est-ce que la réminiscence ? réminiscence baptisée « anamnēsis » par les mêmes grecs, question qui nous donnera l'occasion d'interroger et de saisir la nature de cette réminiscence.

Ces quatre questions formeront donc logiquement le plan de nos premières séquences qui commenteront ce traité que je vous invite à lire. Il restera une « sous-question » puisqu'Aristote distingue ici la mémoire ou le souvenir de la réminiscence ce qu'il confirme plus loin :

« En effet, ce ne sont pas les mêmes personnes qui ont de la mémoire, et qui se ressouviennent par réminiscence. D'ordinaire, ce sont les esprits lents

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 21 pages.

DEFINITION DE LA MEMOIRE (ARISTOTE)
SEQUENCE 1

qui ont le plus de mémoire ; mais ceux qui se ressouviennent avec le plus de facilité et ont le plus de réminiscence, ce sont les esprits qui sont vifs et s'instruisent sans peine. »
ARISTOTE, Traité de la mémoire et de la réminiscence, §1

Qu'est-ce qui distingue dans ce cas la mémoire de la réminiscence ?

ALERTE PROBLEMATIQUE N°1 : *NATURE DE LA MEMOIRE*
UNE NOTION QUI NE FAIT PAS L'UNANIMITE QUANT A SA DEFINITION

Avant de poursuivre, en guise d'avertissement préalable, ce sera notre première « alerte problématique », il y en aura plusieurs dizaines, il est à noter que tous les auteurs ne vont pas être d'accord avec cette première définition de la mémoire donnée par Aristote. Retenez donc qu'il s'agit ici d'une définition possible de la mémoire, celle d'Aristote en l'occurrence, et non pas de la définition unique de la mémoire.

DESACCORD N°1 :
ARISTOTE / BERGSON / MAINE DE BIRAN / GALL / DELAY / RIBOT

Les désaccords des différents penseurs sur la nature même de la mémoire constituent donc une première trame problématique, que les diverses définitions que nous allons étudier viendront tour-à-tour alimenter. Petit tour d'horizon pour s'en convaincre :

-> pour Aristote il y a donc distinctement la mémoire et la réminiscence, occupant chacune un chapitre de son ouvrage, nous allons le voir ;

-> il s'oppose ainsi à un penseur du XIXème siècle, Ribot, qui définit différemment la mémoire :

« Dans l'acception courante du mot, la mémoire comprend trois choses : la conservation de certains états, leur reproduction, leur localisation dans le passé. Les trois éléments sont de valeur inégale : les deux premiers sont nécessaires, indispensables ; le troisième celui que dans le langage de l'école on appelle la « reconnaissance » achève la mémoire, mais ne la constitue pas. »
RIBOT, Maladies de la mémoire, p.2

Pour Ribot la reconnaissance n'est pas constitutive de la mémoire alors qu'elle l'est intrinsèquement pour Aristote, pour qui le passé doit être reproduit et reconnu comme tel pour qu'il y ait mémoire.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

-> on peut argumenter l'ampleur du désaccord sur cette définition en convoquant Bergson qui définit la mémoire ainsi :

« on pourrait se représenter deux mémoires théoriquement indépendantes. La première enregistrerait, sous forme d'images-souvenirs, tous les événements de notre vie quotidienne à mesure qu'ils se déroulent ; elle ne négligerait aucun détail ; elle laisserait à chaque fait, à chaque geste, sa place et sa date (…) une mémoire profondément différente de la première, toujours tendue vers l'action, assise dans le présent et ne regardant que l'avenir. Elle n'a retenu du passé que les mouvements intelligemment coordonnés qui en représentent l'effort accumulé ; elle retrouve ces efforts passés, non pas dans des images-souvenirs qui les rappellent, mais dans l'ordre rigoureux et le caractère systématique avec lesquels les mouvements actuels s'accomplissent. (…) De ces deux mémoires, dont l'une imagine et dont l'autre répète, la seconde peut suppléer la première et souvent même en donner l'illusion. »

BERGSON, Matière et mémoire.

Schématiquement, il y aura donc pour lui la mémoire « habitude » et la mémoire « souvenir » ;

-> Maine de Biran en distinguera quant à lui trois formes, la mémoire représentative qui produit le souvenir des événements, et deux autres mémoires, une mécanique et l'autre sensitive toutes deux impliquées dans nos actions réflexes ;

-> Dugas distinguera quant à lui deux formes de mémoire, la mémoire brute, opération passive et spontanée consistant en la répétition pure et simple de la sensation, et la mémoire organisée, où l'intelligence vient comme son nom l'indique organiser l'assimilation du passé en sélectionnant les souvenirs.

Le désaccord entre penseurs est donc patent et justifie notre première difficulté.

TD sur DIDEROT : en vous appuyant sur le texte donné à la fin de ce cours distinguez les différents sens donnés par Diderot au terme mémoire

Mais le désaccord quant à la définition de la mémoire ne règne pas qu'entre philosophes ! On le retrouve également chez les scientifiques où s'opposent là encore neurologues, médecins et biologistes !

-> Ainsi pour le même Ribot, fondateur de la psychologie en France, la mémoire et l'habitude ne constituent qu'une seule et même chose, sa définition de la mémoire identifiant la mémoire à l'habitude ;

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 21 pages.

DEFINITION DE LA MEMOIRE (ARISTOTE)
SEQUENCE 1

-> alors que pour Janet, psychologue et médecin, tout au contraire, la mémoire ne peut être constituée par l'habitude, ces répétitions se faisant sans prise de conscience : pour lui la mémoire c'est le récit, activité qui au contraire de l'habitude exige une pleine activité de la conscience.

-> Jean Delay, académicien et professeur de médecine, distingue-t-il quant à lui trois formes de mémoire : la mémoire sensori-motrice, commune aux hommes et aux animaux, la mémoire sociale (le récit des événements passés), la mémoire autistique (mémoire des rêves)…

Alors, qu'est-ce qui justifie une pareille diversité dans les définitions de la mémoire ? Pourquoi la définition de la mémoire ne fait-elle pas l'unanimité chez ceux qui l'étudient ? D'où naissent tous ces désaccords concernant sa définition ? Qu'est-ce qui dans la mémoire autorise cette multiplicité d'interprétations source de définitions divergentes ?

Comme nous venons de l'entrevoir, chaque philosophe possède certes sa propre conception de la mémoire, mais ce petit tour d'horizon a par la même occasion mis en évidence l'existence de différentes formes de mémoires, suggérant que non seulement il est difficile de définir la mémoire, mais que celle-ci est en plus une notion protéiforme, difficile à unifier sous le terme « la » mémoire, ce qui soulève une autre grande difficulté :

***ALERTE PROBLEMATIQUE N°2** : NATURE ET UNITE DE LA MEMOIRE*
LA MEMOIRE OU LES MEMOIRES ?

Nouveau petit tour d'horizon : mémoire et réminiscence pour Aristote, mémoire-habitude et mémoire-souvenir pour Bergson, mémoire représentative, mécanique et sensible pour Maine de Biran, la mémoire se présente assurément comme une notion protéiforme. Cette même multiplicité a encore été constatée chez d'autres comme Delay, Janet, Ribot vus supra, et elle est encore observable chez des médecins comme Gall qui après une série d'observations cliniques affirme :

« il doit y avoir autant de mémoires
qu'il y a de facultés essentiellement différentes »

Les recherches anglo-saxonnes actuelles sur la mémoire font à ce propos état de l'existence de pas moins de 18 formes de mémoires différentes au sein d'un même individu : mémoire immédiate, à court terme, à long terme, procédurale, perceptive… pour n'énoncer qu'elles.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

La mémoire est-elle une faculté une, unifiée et unique ou y a-t-il autant de mémoires qu'il y a de réseaux de conservation des souvenirs ? Y a-t-il même un sens à parler de la mémoire ? Y a-t-il plusieurs mémoires, autant qu'il y a de systèmes de mémoire ? Ou bien la mémoire est-elle unique, ayant en fait plusieurs façons de s'exercer laissant croire ainsi à une fausse multiplicité ? Faut-il alors parler de la mémoire ou des mémoires ?

***ALERTE PROBLEMATIQUE N°3** : NATURE DE LA MEMOIRE*
EXISTE-T-IL SEULEMENT DE FACON AUTONOME UNE FACULTE COMME LA MEMOIRE ?
OU BIEN DOIT-ELLE ETRE RATTACHEE A UNE AUTRE FACULTE ?

Cet éclatement constaté de la mémoire va même pousser certains penseurs comme Delay à affirmer que la mémoire n'est pas une faculté à part entière, mais qu'il faut l'entendre comme une architecture complexe de fonctions qu'il va justement chercher à décrire.

Alors la mémoire est-elle une faculté à part entière, une et autonome ? Y at-il en nous une faculté unique appelée mémoire ou bien celle-ci est-elle diffuse dans tout le corps, ce que soulignera également Nietzsche comme nous le verrons ? Dans le même sens, certains rapprocheront la mémoire de l'imagination, semblant même les confondre : la mémoire doit-elle être rattachée à l'imagination ? D'autres rattacheront la mémoire à l'esprit en montrant que l'esprit est intrinsèquement mémoire : la mémoire est-elle une faculté autonome et distincte de l'esprit ?

NB : avant de commencer le cours, dernière précision, ces premières séquences sont un « commentaire » suivi du traité d'Aristote : pour que vous puissiez suivre en parallèle notre analyse, sera indiqué systématiquement en début d'analyse le numéro du paragraphe correspondant au texte d'Aristote (disponible en téléchargement ici: http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/memoire.htm).

Retenons : nous suivrons le plan d'Aristote qui cherche à connaître la nature de la mémoire (première partie), ce qui la cause (deuxième partie), quelle faculté e

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

DEFINITION DE LA MEMOIRE (ARISTOTE)
SEQUENCE 1

est à l'origine (troisième partie) et à la distinguer de la réminiscence (quatrième partie)

I/ DEFINITION DE LA MEMOIRE

I.a Méthodologie aristotélicienne de la définition

Comme annoncé, son petit traité De la mémoire et de la réminiscence va sans surprise répondre à nos différentes questions, puisque le premier chapitre recherche la définition de la mémoire et le second celle de la réminiscence. Cette distinction révèle immédiatement un procédé méthodologique cher à Aristote, que je vous conseille au passage d'adopter dans vos dissertations : quand l'on cherche à définir, ce qui est notre cas ici, retenez avec le stagirite que définir, c'est aller du plus universel, du plus commun si vous préférez, au moins universel, soit du plus général au plus particulier. Par exemple, pour définir une chaise, partir du plus commun, du plus général, c'est d'abord la définir comme un objet artificiel, et en partant de là, cerner de plus en plus sa nature jusqu'à épuiser son essence, et obtenir une définition qui ne s'applique plus qu'à la chaise et rien d'autre. Je sais que j'ai atteint la nature d'une chose quand j'ai épuisé ses caractéristiques essentielles.

Il convient donc de partir du plus général pour définir la mémoire et comme la mémoire est selon Aristote commune à l'homme et à l'animal, c'est elle qu'il convient d'abord d'étudier parce que son extension (animal + homme) est plus générale, plus universelle, la mémoire est plus commune dans l'ordre des vivants que la réminiscence qui ne s'applique qu'à l'homme ; connaître le plus universel est ce par quoi il faut commencer dans l'ordre de l'apprentissage. Viendra ensuite l'étude de la réminiscence qui pour Aristote est propre à l'homme, seul lui en étant doué, parce que moins universelle, on se doit de l'étudier en dernier. C'est ce que l'on appelle resserrer sa définition.

Retenons : une bonne définition va du plus général au singulier en n'omettant aucune partie de l'essence

***ALERTE PROBLEMATIQUE N°4** : NATURE DE LA MEMOIRE*
Y A-T-IL UNE MEMOIRE SPECIFIQUEMENT HUMAINE ?

Ce premier point qui affirme que la réminiscence est propre à l'homme pose plusieurs questions :

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 21 pages.

pourquoi Aristote réserve-t-il à l'homme seul la réminiscence ? Qu'est-ce qui justifie cette restriction de la réminiscence à l'homme seul ? Qu'est-ce qui permet au contraire d'affirmer que la mémoire est plus universelle que la réminiscence et qu'elle est commune à l'homme et à l'animal ? Même le langage commun achoppe sur cette ambiguïté puisque l'on parle aussi bien d'une mémoire d'éléphant que d'une tête de linotte !

***ALERTE PROBLEMATIQUE N°5** : EXTENSION DE LA MEMOIRE*
LES ANIMAUX SONT-ILS DOUES DE MEMOIRE ?
TOUS LES ANIMAUX SONT-ILS DOUES DE MEMOIRE ?
SINON LESQUELS EN SONT-ILS DEPOURVUS ?

Ceci dit, comment peut-on affirmer que les animaux qui ne progressent pas au cours de leur évolution sont doués de mémoire, puisqu'il semble que l'homme ait progressé justement grâce à l'accumulation de savoirs comme le suggère la métaphore de Bernard de Chartres (1159) :

« Nous sommes comme des nains assis sur des épaules de géants. Si nous voyons plus de choses et plus lointaines qu'eux, ce n'est pas à cause de la perspicacité de notre vue, ni de notre grandeur, c'est parce que nous sommes élevés par eux. » ?

C'est parce que nous n'oublions pas d'une génération à l'autre que nous dominons aujourd'hui la nature : notre hauteur d'esprit est due non à notre génie (« nains ») mais à l'accumulation des savoirs rendue possible exclusivement par la mémoire, qui à chaque génération ne réinvente pas le fil à couper le beurre mais le perfectionne progressivement. Cette absence de progression ne condamne-t-elle pas la présence de toute mémoire chez l'animal, qui comme va le dire joliment Rousseau ne retient rien de ses expériences de vie et ne transmet donc rien de neuf d'une génération à l'autre ? Comme il le souligne, ce qui distingue l'homme de l'animal, c'est sa faculté d'acquérir -ou de perdre- des savoirs et de les transmettre,

« c'est la faculté de se perfectionner ; faculté qui, à l'aide des circonstances, développe successivement toutes les autres, et réside parmi nous tant dans l'espèce que dans l'individu, au lieu qu'un animal est, au bout de quelques mois, ce qu'il sera toute sa vie, et son espèce, au bout de mille ans, ce qu'elle était la première année de ces mille ans. Pourquoi l'homme seul est-il sujet à devenir imbécile? N'est-ce point qu'il retourne ainsi dans son état primitif et que, tandis que la bête, qui n'a rien acquis et qui n'a rien non plus à perdre, reste toujours avec son instinct »

ROUSSEAU, Second discours, II (1755)

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

DEFINITION DE LA MEMOIRE (ARISTOTE)
SEQUENCE 1

Peut-on dès lors affirmer avec certitude que les animaux sont doués de mémoire ? S'ils devaient l'être, cela signifierait-il que tous les animaux sont doués de mémoire, même une éponge ou une huître selon les exemples chers à Descartes ? La mémoire n'est-elle pas une faculté hautement intellectuelle qu'il convient de ne réserver qu'à l'homme ?

I.b la mémoire : un phénomène universel ?

Aristote le justifiera plus loin, mais retenons que de nombreux philosophes comme Locke par exemple, s'accordent avec lui sur la présence d'une mémoire chezles animaux en la justifiant ainsi :

§. 10. Les Bêtes ont de la Mémoire.
Il semble, au reste, que cette faculté de rassembler et de conserver les idées se trouve en un grand degré dans plusieurs autres animaux, aussi bien que dans l'homme. Car sans rapporter plusieurs autres exemples, de cela seul que les oiseaux apprennent des airs de chanson, et s'appliquent visiblement à en bien marquer les notes, je ne saurais m'empêcher d'en conclure que ces oiseaux ont de la perception, et qu'ils conservent dans leur mémoire des idées qui leur servent de modèle : car il me parait impossible qu'ils pussent s'appliquer (comme il est clair qu'ils le font) à conformer leur voix à des tons dont ils n'auraient aucune idée. Et en effet quand bien j'accorderais que le son peut exciter mécaniquement un certain mouvement d'esprits animaux dans le cerveau de ces oiseaux tandis qu'on leur joue actuellement un air de chanson ; et que le mouvement peut être continué jusqu'au muscle des ailes, en sorte que l'oiseau soit poussé mécaniquement par certains bruits à prendre la fuite, parce que cela peut contribuer à sa conservation, on ne saurait pourtant supposer cela comme une raison pourquoi en jouant un air à un oiseau, et moins encore après avoir cessé de le jouer, cela devrait produire mécaniquement dans les organes de la voix de cet oiseau un mouvement qui l'obligeât à imiter les notes d'un son étranger, dont l'imitation ne peut être d'aucun usage à la conservation de ce petit animal. Mais qui plus est, on ne saurait supposer avec quelque apparence de raison, et moins encore prouver, que des oiseaux puissent sans sentiment ni mémoire conformer peu à peu et par degrés les inflexions de leur voix à un air qu'on leur joua hier, puisque s'ils n'en ont aucune idée dans leur mémoire, il n'est présentement nulle part ; et par conséquent ils ne peuvent avoir aucun modèle, pour l'imiter, pour en approcher plus près par des essais réitérés.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 21 pages.

Car il n'y a point de raison pourquoi le son du flageolet laisserait dans leur cerveau des traces qui ne devraient point produire d'abord de pareils sons, mais seulement après certains efforts que les oiseaux sont obligés de faire lorsqu'ils ont ouï le flageolet : et d'ailleurs il est impossible de concevoir pourquoi les sons qu'ils rendent eux-mêmes, ne feraient pas des traces qu'ils devraient suivre tout aussi bien que celles que produit le son du flageolet. »

LOCKE, Essai philosophique concernant l'entendement humain, Livre II, chapitre 10

Les recherches médicales modernes vont même encore plus loin, faisant affirmer à certains l'identité radicale entre la mémoire humaine et la mémoire animale, ce qui amplifie notre alerte problématique :

la mémoire est-elle commune à l'homme et à l'animal ? Y a-t-il chez l'homme une forme de mémoire commune avec l'animal et une forme proprement humaine, c'est la position d'Aristote, ou bien la mémoire est-elle une faculté exclusivement humaine, position de Janet et d'Alain ? Identité ? Une forme commune et une forme spécifique ? Propre de l'homme ?

Pour répondre, certaines positions, proches de celle d'Aristote, affirment qu'il existe à vrai dire deux types de mémoire, une spécifique à l'homme, l'autre commune avec l'animal. Ainsi en est-il pour le contemporain Delay, qui affirme que quand on étudie la mémoire humaine « sans faire appel à l'intelligence » on se rend compte que

« toute la nature apprend et oublie selon la même loi »
DELAY, Les maladies de la mémoire, p.3

Voilà comment il le justifie :

« si l'on étudie la mémoire humaine sans faire appel à l'intelligence, si l'on étudie par exemple la courbe d'un apprentissage dactylographique ou celle de l'acquisition mémorielle de mots inconnus du sujet, ou de séries de syllabes, de chiffres, de lettres, de signes dépourvus de signification. Ebbinghaus avait inventé une méthode fort ingénieuse, dite méthode d'économie, permettant d'évaluer la persistance des traces laissées par un apprentissage de ce genre. On lit une série de syllabes jusqu'à pouvoir la répéter sans faute ni hésitation et l'on note le nombre de lectures nécessaires. Après un certain intervalle (de cinq minutes à un mois) pendant lequel on laisse la série tomber dans l'oubli, on la réapprend de façon à pouvoir la répéter comme la première fois. La différence du nombre de lectures nécessaire mesure l'économie réalisée, c'est-à-dire la force des traces qui subsistent. Du point de vue de l'acquisition de ces sortes de

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 21 pages.

DEFINITION DE LA MEMOIRE (ARISTOTE)
SEQUENCE 1

souvenirs, il n'y a pas seulement similitude entre l'homme et l'animal, il y a identité. Le graphique qui traduit l'apprentissage d'une limnée (= mollusque d'eau douce) s'adaptant à l'obscuration, celui d'une écrevisse ou d'une souris japonaise cherchant issue à travers le labyrinthe de Yerkes est le même que celui de l'homme apprenant la dactylographie ou une série syllabique selon la méthode d'économie d'Ebbinghaus. Et l'on serait tenté de conclure que toute la nature apprend et oublie selon la même loi. »

DELAY, Les maladies de la mémoire, PUF, p.3

Delay signifie ici que lorsque l'homme cherche à mémoriser des choses mécaniques comme la dactylographie, il apprend et oublie ni plus ni moins vite que l'animal. Il y a donc pour certains de la mémoire chez les animaux, mais d'autres vont aller encore plus loin dans leurs assertions.

Ainsi de Ribot, pour qui la mémoire ne se distingue en rien de l'habitude, c'est exactement la même chose, ce qui la rend par conséquent commune à l'homme et à l'animal puisque les deux sont capables d'acquérir des habitudes. Ainsi, se souvenir est un fait essentiellement biologique autrement appelé habitude, dont les lois valent tant pour l'homme que pour l'animal : l'habitude s'acquiert de la même façon chez l'un que chez l'autre comme le prouvent les nombreuses expériences réalisées à ce jour. Intégralement commune à l'homme et à l'animal ? Une forme commune aux deux et une spécifique à l'homme ? C'était sans compter sur certains penseurs qui vont affirmer que la mémoire est le propre de l'homme et que l'animal ne possède pas en tant que telle.

DESACCORD N°2 *:*
ARISTOTE / DELAY / LOCKE / DIDEROT / vs ALAIN

Cf le texte d'ALAIN donné à la fin de ce cours

I.c L'objet propre de la mémoire : le passé

Commençons par définir la mémoire conformément au plan d'Aristote pour comprendre sa distinction et voir si elle se justifie. Ce qui permet pour le stagirite de déterminer la nature d'une faculté c'est la saisie de l'objet propre auquel elle s'applique. Ainsi, si on prend l'exemple de la vue, cette faculté s'applique-t-elle à un objet propre, savoir les couleurs, ce qui permet de la définir : la vue ou vision c'est la perception des couleurs. Alors, quel est l'objet propre de la mémoire ? Cela vu l'évidence peut sembler surprenant mais Aristote de relever que

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

« c'est un point sur lequel on se trompe assez souvent » ! Alors ?

« En premier lieu, on ne peut se rappeler l'avenir ; l'avenir ne peut être l'objet que de nos conjectures et de nos espérances ; ce qui ne veut pas dire qu'il ne puisse y avoir une science de l'espérance, nom que parfois l'on donne à la divination. » ibid. § 2

-> 1/ L'objet de la mémoire ne s'applique pas au futur puisque son objet est à venir et n'existe donc pas encore ! La faculté qui s'occupe d'un objet à venir est l'imagination ou la divination, c'est une faculté d'anticipation, et non pas la mémoire. C'est plein de bon sens, car comment pourrait-on se souvenir d'un fait non encore advenu ? Il y a encore une autre conséquence importante, c'est que la mémoire n'est pas en tant que telle une faculté d'anticipation. Traitant de ce qui s'est passé, elle ne peut posséder la science de ce qui se passera. L'exemple emblématique de Hume nous éclaire sur cette impossibilité d'anticipation de la mémoire : lorsque je me demande si le soleil se « lèvera » demain (Hume sait qu'il ne se lève pas), la mémoire m'apprend que jusqu'à aujourd'hui le soleil s'est toujours levé, mais la même mémoire ne m'apprend rien sur le lever futur du soleil, car elle ne peut m'indiquer avec certitude s'il se lèvera demain… et c'est vrai que dans l'absolu, rien n'implique qu'il se lèvera demain.

ALERTE PROBLEMATIQUE N°6 *: PUISSANCE DE LA MEMOIRE*
QU'EST-CE QUE LA MEMOIRE PERMET DE CONNAITRE ?

Si la mémoire ne retient que les choses du passé, des choses qui ne sont plus donc, en quoi peut-elle être la puissance de connaissance dont ont parlé Rousseau ou Bernard de Chartes en termes élogieux ? En quoi le fait de retenir que jusqu'à aujourd'hui le soleil s'est toujours levé, peut-il m'apporter des connaissances puisque rien ne prouve qu'il se lèvera tout à l'heure ? Dit autrement, en quoi l'accumulation de choses du passé peut-elle permettre d'apprendre quelque chose d'actuel ?

Retenons : la mémoire ne s'applique pas au futur

Ne s'appliquant pas au futur,

« La mémoire ne s'applique pas davantage au présent : c'est l'objet de la sensation ; car la sensation ne nous fait connaître ni le futur, ni le passé ; elle nous donne le présent, et pas autre chose. » §2

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 21 pages.

DEFINITION DE LA MEMOIRE (ARISTOTE)
SEQUENCE 1

-> 2/ La mémoire ne s'applique pas non plus au présent, et les facultés qui saisissent leur objet au présent sont la sensation ou l'intellection.

« La mémoire ne concerne que le passé, et l'on ne peut jamais dire qu'on se rappelle le présent quand il est présent ; par exemple, qu'on se rappelle cet objet blanc au moment même où on le voit, pas plus qu'on ne se rappelle l'objet que l'esprit contemple, au moment où on le contemple et où on le pense ; on dit seulement qu'on sent l'un et qu'on sait l'autre. » §2

On doit d'ailleurs dire les facultés, car une est sensible, c'est la sensation, et l'autre est plus intellectuelle, c'est l'intellection. Intellection ? Quand un élève découvre présentement le théorème d'Euclide parce que son professeur est en train de l'exposer, il est évident qu'il ne pose pas un acte de mémoire puisque sa mémoire est justement vide et vierge de cette connaissance qu'il ignore encore à ce moment-là !

Retenons : la mémoire ne s'applique pas au présent

On l'a compris, si la mémoire ne concerne ni le futur ni le présent, il ne reste que le passé…

-> 3/ Et sans surprise, Aristote affirme que « la mémoire ne concerne que le passé » et plus précisément

« lorsque, sans la présence des objets eux-mêmes,
on en possède la science et la sensation, alors c'est la mémoire qui agit »

Analysons cette première définition de la mémoire qu'on peut traduire différemment avec Ricoeur :

« La mémoire est du passé » (ibid. 449b15)

expression qui signifie que l'action de la mémoire consiste à convoquer un objet absent, mais cet objet actuellement absent doit déjà avoir été connu dans le passé, donc dans un temps qui n'est plus actuellement pour être l'objet de la mémoire. Ainsi, l'action de la mémoire consiste à convoquer cet objet absent pour le présenter maintenant à la conscience et on devrait même dire le « représenter » au sens fort car Aristote d'insister :

« lorsque, sans la présence des objets eux-mêmes, on en possède la science et la sensation, alors c'est la mémoire qui agit ; et c'est ainsi qu'on se

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

souvient que les angles du triangle sont égaux à deux droits, tantôt parce qu'on a appris ce théorème ou que l'intelligence l'a conçu, tantôt parce qu'on l'a entendu énoncer, ou qu'on en a vu la démonstration, ou qu'on l'a obtenue de telle autre façon pareille. En effet, toutes les fois qu'on fait acte de souvenir, on se dit dans l'âme qu'on a antérieurement entendu la chose, qu'on l'a sentie ou qu'on l'a pensée. » (Ibidem)

Il ne peut y avoir mémoire que lorsqu'ayant déjà de par le passé connu, senti, compris, appris… une chose, le sujet se représente cette même chose connue jadis. La mémoire est donc une remise au présent d'une sensation ou d'une intellection jadis perçue ou connue

« elle est ou la possession ou la modification de l'une des deux,
avec la condition d'un temps écoulé »

La mémoire se définit au sens fort comme une faculté de représentation, de remise au présent d'un fait d'un autre temps, du passé.

Retenons : la mémoire ne s'applique qu'au passé, c'est son objet propre

ALERTE PROBLEMATIQUE N°7 : ACTIVITE DE LA MEMOIRE
COMMENT LA MEMOIRE REUSSIT-ELLE A REPRESENTER LE PASSE ?

Si la mémoire représente un événement passé qui donc n'est plus, comment fait-elle pour restituer cet événement pourtant disparu ? Comment fait-elle apparaître sur le présent de la conscience un événement du passé qui n'est plus?

La mémoire est donc la faculté qui a pour objet propre le passé, jamais le présent, jamais le futur. Ce qui le prouve, c'est l'autorité même du langage commun, car lorsque l'on évoque un souvenir, on emploie toujours un temps du passé.

I.d la conjugaison le prouve !

Et Aristote d'insister sur l'incorrection au niveau du langage que constituerait un pareil mélange des temps, incorrection qui serait détectée par tous : la formulation même d'Aristote,

« personne ne dirait que (…) mais l'on dirait que »

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

DEFINITION DE LA MEMOIRE (ARISTOTE)
SEQUENCE 1

doit être comprise comme une preuve indubitable que nous saisissons différents temps dans et par notre âme, et que nous exprimons cette saisie de temps différents justement par des temps grammaticaux différents. Cela semble être un lieu commun, une preuve décevante, mais pour Aristote un fait mental produit par la majorité des intelligences constitue une preuve : toutes les intelligences ne pouvant « dysfonctionner » en même temps, le fonctionnement le plus observé est qualifié de normal et sert dès lors de mesure. Et il est vrai qu'on reprendrait nos enfants si apprenant à parler ils disaient « hier j'irai au manège » ou « demain j'ai mangé un gâteau » : l'usage régulier du bon temps grammatical par la multitude sert de preuve, nous saisissons et exprimons le temps de la mémoire par le passé, « la mémoire est donc du passé ».

Et en effet, pour exprimer le passé et nos souvenirs nous utilisons :
-> soit **l'imparfait** pour une action qui a eu lieu dans le passé et qui souvent a duré un certain temps et qui est désormais finie,

« sa mémoire était cette terrible mémoire des enfants éveillés :
elle enregistrait tout » MONTHERLANT, Lépreuses.

mais qui peut encore se dérouler dans certains cas rares : « Déjà tout petit tu étais timide. »

-> soit le **passé simple** pour raconter des événements ou des actions qui ont eu lieu à un moment bien défini du passé. C'est le temps cher aux romans aux récits historiques et aux contes, qui se concluent par la fameuse phrase « ils vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants »…

Lorsqu'il fut de retour enfin
Dans sa patrie le sage Ulysse
Son vieux chien de lui se souvint
APOLLINAIRE, La chanson du mal-aimé in Alcools

-> ou bien encore le **passé composé** pour exprimer qu'une action est là encore passée.

« j'ai hiverné dans mon passé »
APOLLINAIRE, La chanson du mal-aimé in Alcools

-> Il y a d'autres modes en français comme le **subjonctif** passé, imparfait, ou plus-que-parfait, permettant d'exprimer le passé, Descartes en raffole !

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.
Extrait gratuit de document, le document original comporte 21 pages.

" je pensai qu'il fallait que je rejetasse comme absolument faux tout ce en quoi je pourrais imaginer le moindre doute "

-> et le **futur antérieur** qui même s'il peut dans certains cas indiquer un futur, désigne une hypothèse à propos d'un événement passé ou un bilan.

Retenons que même le langage (grammaire + conjugaison) confirme que la mémoire a pour objet le passé.

Retenons : « la mémoire est du passé »

Attention lorsqu'Aristote affirme que la mémoire est la faculté qui a pour objet propre le passé, jamais le présent, jamais le futur, il n'est pas idiot, on peut se souvenir d'un objet concernant le futur mais à condition de l'avoir déjà pensé dans le passé et de se le représenter à nouveau : je peux me souvenir que demain je dois rencontrer Socrate sur l'agora si on a fixé ce rendez-vous il y a deux mois, mais ici si je me souviens (passé) de la date du rendez-vous de demain (futur) fixé dans le passé, mais en aucun cas je ne peux me souvenir du rendez-vous de demain qui n'ayant pas encore eu lieu, ne peut donc pas faire l'objet d'un souvenir.

Par contre, pour le présent, toute confusion avec le passé semble impossible : si actuellement je goute pour la première fois de ma vie du vin, je ne peux pas me souvenir de cette sensation puisqu'elle est présente, entendons actuelle. Encore une fois le langage commun le prouve, quand je goûte présentement pour la première fois du vin, j'utilise le présent, jamais le passé, ce qui prouve bien que je n'ai jamais goûté le vin, ce ne peut être un souvenir. N'ayant jamais gouté de vin, la mémoire ne peut me présenter aucun souvenir correspondant à cette sensation. Nous sommes désormais en mesure de donner une première définition de la mémoire.

I.e une première définition de la mémoire

Nous parvenons ainsi à la définition de la mémoire qu'Aristote va par la suite peaufiner :

« la mémoire est possession de l'image en tant que celle-ci est considérée comme la copie de ce dont elle est image et elle enveloppe la conception du passé »
ARISTOTE, De memoria.

Ricoeur explicitant Aristote en le retraduisant définit la mémoire comme la faculté livrant

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 21 pages.

DEFINITION DE LA MEMOIRE (ARISTOTE)
SEQUENCE 1

« une image, une eikōn (…) qui se donne comme présence d'une chose absente marquée du sceau de l'antérieur »
RICOEUR, La mémoire, l'histoire, l'oubli, (avertissement p. II)

Quatre enseignements sont à retenir concernant ce premier point de définition :

1/-> la mémoire représente donc à la conscience un fait du passé comme l'a souligné Ricoeur reprenant toujours Aristote :

« Ainsi la mémoire est toujours accompagnée de la notion du temps. » (ibid.)

Aristote d'insister sur le fait que nul ne peut donc avoir de mémoire s'il n'a de conscience du temps et donc du passé.

« La mémoire est du passé. »

Si dans un être aucune faculté consciente ne lui permet de saisir le passé, cet être n'a pas de mémoire, c'est impossible.

Retenons : mémoire => fait dans le passé et conscience du temps passé

2/-> la mémoire est donc une faculté distincte qui

« ne se confond ni avec la sensation ni avec la conception intellectuelle ; mais elle est ou la possession ou la modification de l'une des deux, avec la condition d'un temps écoulé. » (§3)

Retenons : faculté distincte de la sensation (présent), de l'intellection (présent), de l'imagination / anticipation (futur)

3/-> la mémoire possède une face objectale : il lui faut un objet pour se mettre en acte, à proprement parler on ne peut mémoriser le « rien ».

L'expression « je ne me souviens de rien » est parfaitement cohérente : pas d'objet perçu, pas de souvenir concernant cet objet. Attention ! cela n'empêche pas d'enregistrer que Pierre était absent à la réunion d'hier, l'objet de mon

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.